



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, Mme BARBIER Elsa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0066

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0067

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025

Arrivée de Mme Elsa BARBIER à 19h32.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2025.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0069

N° de feuillet :

4. Décision modificative n°1

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération modificative n°1 pour le vote de crédits dans le cadre de la cession du terrain au SDEA (bassin de pollution).

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En effet il convient de passer les écritures d'ordre sous chapitre 041 suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Compte 204412 - Chapitre d'ordre 041-518	"Subvention d'équipement versé en nature - Organismes publics - Bâtiments et installations"	+ 67,50 €
Recettes		
Compte 2111 - Chapitre d'ordre 041-518	"Terrains nus"	+ 67,50 € (VNC du terrain cédé)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la décision budgétaire modificative ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
 et le présent extrait certifié conforme au
 registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0070

N° de feuillet :

5. Acquisition de parcelles auprès des héritiers de Monsieur Joseph KOCH et Madame Louise MARTZ

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par l'un des héritiers de Monsieur Joseph KOCH et Madame Louise MARTZ, qui souhaite céder à la commune une partie du patrimoine de ses parents décédés, à savoir :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Parcelles boisées :

- Section 14 n° 39 d'une contenance de 10,51 ares
- Section 16 n° 102, 162 et 163 d'une contenance respective de 10,13 ares, 10,69 ares et 10,61 ares

Régularisation de la voirie :

- Section 4 n° 237 d'une contenance de 0,43 ares

Il porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'une offre a été transmise aux héritiers de Monsieur Joseph KOCH et Madame Louise MARTZ, dont les principaux éléments sont les suivants :

Parcelles boisées : 41,94 ares au prix de 120 €/l'are, soit 5 032,80 €

Régularisation voirie : 0,43 ares au prix de 437 €/l'are, soit 187,91 €

Soit un prix global d'acquisition de 5 220,71 €, accepté par les héritiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir les parcelles référencées ci-dessus et appartenant aux héritiers de Monsieur Joseph KOCH et Madame Louise MARTZ au prix global de 5 220,71 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0071

N° de feuillet :

6. Acquisition de parcelles auprès des héritiers de Monsieur Bernard FUCHS

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par l'intermédiaire d'un notaire par les héritiers de Monsieur Bernard FUCHS, qui souhaitent céder à la commune une partie de son patrimoine, soit les parcelles boisées cadastrées : section 16 n° 130,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

132, 133 et section 23 parcelle 139, d'une contenance respective de 10,84 ares, 9,41 ares, 7,96 ares et 52,07 ares.

Il porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'une offre a été transmise via notaire aux héritiers de Monsieur Bernard FUCHS, au prix de 130 €/l'are, soit un montant total de 10 436,40 €.

Les héritiers de Monsieur Bernard FUCHS ont d'ores et déjà accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir les parcelles référencées ci-dessus et appartenant aux héritiers de Monsieur Bernard FUCHS, au prix global de 10 436,40 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0072

N° de feuillet :

7. Acquisition de parcelles auprès de Monsieur Bernard HEINRICH

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie via la SAFER par Monsieur Bernard HEINRICH, demeurant à La Prade – 15220 Saint-Mamet-la-Salvetat, qui souhaite céder à la commune des parcelles boisées : section 41 n° 0007 et n° 0068, d'une contenance respective de 28,61 ares et 30,48 ares.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'une offre a été transmise à Monsieur Bernard HEINRICH, au prix d'environ 45,69 €/l'are, soit un montant total de 2 700 €.

Monsieur Bernard HEINRICH a d'ores et déjà accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus et appartenant à Monsieur Bernard HEINRICH au prix global de 2700 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0073

N° de feuillet :

8. Acquisition de parcelles auprès de Monsieur Willy OTT

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par Monsieur Willy OTT, demeurant au 18, rue des Noyers à Schweighouse, qui souhaite céder à la commune des parcelles : section 12 n° 103 Lieudit « Eisenbruch » et section 16 n° 205 Lieudit « Hardwald » d'une contenance respective de 11,54 ares et 14,06 ares.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'une offre a été transmise à Monsieur Willy OTT soit :

- Concernant la parcelle section 12 n° 103
Pour la partie se trouvant en zone UA et d'une contenance de 3,11 ares au prix de 13 000 €/l'are, soit 40 430 €
Pour la partie se trouvant en zone N et d'une contenance de 8,43 ares au prix de 90 €/l'are, soit 758,70 €
- Concernant la parcelle section 16 n° 205 d'une contenance de 14,06 ares au prix de 120 €/l'are, soit 1 687,20 €.

Monsieur Willy OTT a d'ores et déjà accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus et appartenant à Monsieur Willy OTT au prix global de 42 875,90 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0074

N° de feuillet :

9. Cession d'une parcelle communale à Monsieur Alexandre IFFRIG et Madame Eve GAILLARD

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par Monsieur Alexandre IFFRIG et Madame Eve GAILLARD, domiciliés 5, rue des Jardins à

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Schweighouse-sur-Moder en d'acquérir la parcelle cadastrée 50 n° 269 d'une contenance de 0,93 ares et adjacente à leur propriété, appartenant à la commune.

Ladite parcelle étant classée en zone UB, Monsieur ZOTTNER propose de leur céder au prix de 13 000 €/l'are soit un prix de cession envisagé de 12 090 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à céder la parcelle communale énumérée ci-dessus à Monsieur Alexandre IFFRIG et Madame Eve GAILLARD au prix de 12 090 €,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à établir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0075

N° de feuillet :

10. Cession d'une parcelle communale aux époux FENNINGER

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a saisi Madame et Monsieur FENNINGER domiciliés 9, rue de l'Ecole à Schweighouse-sur-Moder en vue de leur céder la parcelle communale cadastrée section 3 n° 225 d'une contenance de 0,36 ares en secteur UA et adjacente à leur propriété.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'une offre d'achat a été transmise à Madame et Monsieur FENNINGER, au prix d'environ 10 000 €/l'are, soit un montant total de 3 600 €.

Madame et Monsieur FENNINGER ont d'ores et déjà accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à céder la parcelle communale énumérée ci-dessus aux époux FENNINGER au prix de 3 600 €,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à établir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0076

N° de feuillet :

11. Main levée de droits inscrits au Livre Foncier au profit de la commune

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'en vertu d'un acte de vente daté du 16 février 1983, les époux STRUB ont acquis un terrain situé au 1 rue de la Belette (section 21, parcelle 716/50), d'une superficie de 5,61 ares, avec certaines conditions.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

À l'époque, une clause de restriction au droit de disposer avait été inscrite au Livre Foncier au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder. Elle imposait la construction d'une maison d'habitation dans un délai de deux ans, sous peine de rétrocession du terrain à la commune.

La maison ayant été construite depuis longtemps, cette restriction n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée du droit de disposer inscrit au Livre Foncier au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0077

N° de feuillet :

12. Acquisition d'un radar pédagogique : demande de subvention

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir un nouveau radar mobile de prévention.

Le coût total du radar pédagogique mobile s'élève à 2 250 € HT.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La commune sollicitera une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Conformément aux articles R.2334-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales et au règlement d'attribution adopté par la CEA, la présente demande s'inscrit dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police destinée à financer des opérations de sécurité routière au bénéfice des communes de moins de 10 000 habitants ; la CEA instruit et priorise les dossiers avant versement par les services de l'État.

Sur la base d'un taux escompté de 50 %, l'aide estimée s'élève à environ 1 125 € pour le projet.

Plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel de l'opération HT	2 250 €
Subvention CEA	1 125 €
Autres fonds propres	1 125 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre de la répartition du produit des amendes de police susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor, M. SPECHT Philippe.

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the Session, Mme RITT Joëlle.



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0078

N° de feuillet :

13. Subvention pour participation à des séjours pédagogiques du secondaire

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune participe à hauteur de 9 € par enfant et par jour au financement des voyages scolaires concernant les élèves du secondaire.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés par les familles ; 6 élèves sont concernés pour un montant total de 261 € (liste jointe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le versement des subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant total de 261 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0079

N° de feuillet :

14. Subvention Pass'Loisirs 2025

Sortie de M. Mickaël EPPINGER

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la subvention versée aux associations participantes à l'opération Pass'Loisirs 2025 a été fixée à 13 € de l'heure d'encadrement.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Cette année, dix associations ont participé à l'opération, qui a une fois de plus remporté un franc succès auprès des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de verser les subventions aux associations selon le tableau joint en annexe, et qui représente la somme totale de 10 829 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Eppinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0080

N° de feuillet :

15. Rapports annuels - Assainissement / Grand Cycle de l'Eau

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les rapports annuels 2024 de l'Assainissement et du Grand Cycle de l'Eau doivent être présentés en Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ces rapports annuels sont disponibles à la Mairie pour consultation et ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport annuel 2024 de l'Assainissement et du Grand Cycle de l'Eau.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatrième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0068

N° de feuillet :

3. Tarifs municipaux pour 2026

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de fixer les tarifs municipaux, à l'exception des droits de place présentant un caractère fiscal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est envisagé de maintenir l'ensemble des tarifs municipaux et droits de place préexistants.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du maintien des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :